# DEPARTEMENT De Meurthe-et-Moselle

# ARRONDISSEMENT DE BRIEY

\_\_\_\_\_\_

Canton de LONGWY

## COMMUNE DE LEXY

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 21 DECEMBRE 2023

#### **NOMBRE**

Des conseillers en exercice 25
De présents 19
De votants 22

#### OBJET N°2023-12-21

Avis sur rapports d'activités et comptes administratifs 2021 et 2022 de l'Agglomération du Grand Longwy

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

#### Excusés:

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme
RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents: Mme RUETTE-TYDEK - M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres à leur Conseil Municipal respectif. Les rapports d'activités, accompagnés des comptes administratifs, portant sur les années 2021 et 2022 du Grand Longwy ont ainsi été communiqués à la Commune en date du 16/11/2023. Dès lors, il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les rapports d'activités 2021 et 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy,

Considérant qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, un rapport d'activités doit être transmis avant le 20 sent present chaque année au Maire de chaque Commune membre 2012/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

PREND ACTE des rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs, portant sur les années 2021 et 2022, de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gérard ALLIERI